

PRESIDENT

Pierre LEJEUNE

SECRETARE GENERAL

Etienne LIBERT

SECRETAIRES NATIONAUX

Thierry MOERS

Filip PEERS

Vincent MERCIER

Jean-Marc DURIEUX


SECRETARIAT

02 508 58 06

02 508 58 19

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Paiement automatique des heures supplémentaires

La CGSP/ACOD a reçu l'information du paiement automatique des heures supplémentaires. Actuellement, seul I-AM ne paie pas automatiquement les heures supplémentaires.

Suite à cela, nous avons interpellé Infrabel et insisté sur le bien-être des agents, le manque d'effectif récurrent qui entraîne des heures supplémentaires et la difficulté de les récupérer.

Nous demandons le respect au maximum des heures lors des prestations et, dans le cas contraire, une planification pour récupérer celles-ci avec votre responsable dans des délais respectables.

Nous demandons également le recrutement d'agents pour compenser le manque d'effectif (suite aux départs à la pension) qui est de 200 Cheminots pour tout le réseau à I-AM.

Infrabel nous a répondu que le bien-être des agents est important pour eux ainsi que la sécurité et la ponctualité du trafic ferroviaire. La loi oblige Infrabel à veiller à la récupération des heures supplémentaires.



Les heures supplémentaires réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 et au cours du 1^{er} trimestre seront payées automatiquement, si elles n'ont pas pu être récupérées au cours des 2 trimestres (6 mois) suivants, ce qui veut dire qu'il faut pouvoir les compenser avant le 1^{er} octobre 2021 pour respecter les règles HR.

Les heures avant le 1^{er} janvier 2021 ne seront pas payées automatiquement.

Un courrier explicatif d'Infrabel vous sera envoyé avec votre prochaine fiche de rémunération.



N'hésitez pas à contacter votre Régionale syndicale si votre responsable de planning n'arrive pas à compenser vos heures supplémentaires dans les délais.

Vincent MERCIER
Secrétaire National